



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 juin 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-cinquième session Vienne, 6-15 juin 2012

### Projet de rapport

### Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### J. Rôle futur du Comité

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Rôle futur du Comité, conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa cinquante-quatrième session de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour une année seulement, et d'examiner les documents dont il sera saisi au titre de ce point, notamment une proposition de version actualisée du document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009 intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278).
3. Les représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Nigéria et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
4. Le Comité s'est félicité du document sur la prochaine phase de la gouvernance mondiale pour la recherche spatiale et l'utilisation de l'espace (A/AC.105/2012/CRP.4), soumis par la présidence actuelle du Comité pour stimuler la réflexion et promouvoir un dialogue ouvert sur différentes questions intersectorielles dont est saisi le Comité.



5. Le Comité a noté que de nombreuses questions liées à son rôle futur avaient déjà été examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour et seraient par conséquent reflétées dans d'autres parties du présent rapport.
6. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité et ses Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique constituaient une assise commune exceptionnelle pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace à l'échelle mondiale et que les échanges entre ces trois organismes sur les questions intersectorielles dont ils sont saisis devraient par conséquent être intensifiés.
7. L'avis a été exprimé que l'utilisation de l'espace pour le bien de l'humanité aurait des conséquences positives sur le développement industriel durable des pays et que l'espace pourrait jouer un rôle essentiel en aidant les pays en développement à améliorer leurs capacités. Dans ce contexte, cette délégation était d'avis que le Comité devrait examiner les moyens de coopérer à l'avenir avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social, pour examiner la manière dont les techniques spatiales pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de tout objectif de développement futur qui pourrait résulter des engagements politiques pris par les États Membres à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ("Rio+20").
8. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales, il était essentiel que le Comité resserre la coopération et la coordination avec la première Commission de l'Assemblée générale, le groupe d'experts gouvernementaux chargé de réaliser une étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé en application de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, et la Conférence du désarmement.
9. L'avis a été exprimé que, si le document de travail mentionné au paragraphe 2 ci-dessus contenait des idées utiles et pouvait être appuyé d'une manière générale, plusieurs concepts présentés dans ce document étaient ambigus et différentes priorités devaient être fixées pour être examinées plus avant. Cette délégation a estimé que toute nouvelle proposition ne devait pas donner lieu à une nouvelle interprétation des dispositions existantes du droit international de l'espace et que le libellé dans ces propositions et les définitions qu'elles contiennent devraient être clairs et concorder avec le libellé et la terminologie utilisés par le Comité et dans le droit international de l'espace.
10. L'avis a été exprimé que comme, dans la pratique, le Comité avait achevé la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, il faudrait examiner la possibilité d'organiser une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans un avenir proche, et que le nouveau cadre multilatéral qui se dégagerait finalement de Rio+20 créerait des conditions encore plus favorables pour une telle initiative.

11. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-sixième session, en 2013, pour une année seulement.

## **K. Questions diverses**

12. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses" conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

13. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Chili, de la Chine, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de Hongrie, d'Iraq, de l'Italie, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations sur ce point ont en outre été faites par les représentants de l'Équateur, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Lors du débat général, des déclarations relatives à ce point ont en outre été faites par des représentants d'autres États membres, et par le représentant de la France ainsi que l'observateur de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne. Les observateurs de l'Arménie, du Costa Rica et de la Jordanie ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Institut ibéroaméricain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP).

### **1. Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)**

14. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/67/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

### **2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015**

15. En application de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>1</sup> approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015.

16. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Afrique avait approuvé la candidature d'Azzedine Oussedik (Algérie) au poste de président du Comité pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.10).

17. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait décidé que l'Équateur présenterait la candidature de son représentant au poste

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

de premier vice-président du Comité pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.20).

18. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature d'Elöd Both (Hongrie) au poste de président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.11).

19. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait approuvé la candidature de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne) au poste de président du Sous-Comité juridique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.12).

20. Le Comité a noté que les États d'Asie présenteraient leur candidat pour le poste de second vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2014-2015.

### **3. Composition du Comité**

21. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion au Comité déposée par l'Arménie. La demande d'adhésion et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.7.

22. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion au Comité déposée par le Costa Rica. La demande d'adhésion et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.6.

23. Le Comité a pris note de la demande d'adhésion au Comité déposée par la Jordanie. La demande d'adhésion et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.5.

[...]

### **4. Statut d'observateur**

24. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Institut ibéroaméricain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.9.

25. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-septième session, le statut d'observateur permanent à l'Institut ibéroaméricain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale. Il a noté que l'Institut, dans sa demande, avait présenté des documents indiquant qu'il disposait d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 1976.

26. Le Comité a pris note de la demande du SCOSTEP. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.8.

27. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-septième session, le statut d'observateur permanent au SCOSTEP étant entendu que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa trente-troisième session (A/45/20, par. 137) et à sa cinquante-troisième session (A/65/20, par. 311) concernant le statut d'observateur pour les organisations non

gouvernementales et conformément à la pratique établie par lui, le SCOSTEP devait demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

## 5. Organisation des travaux

28. Le Comité a rappelé l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-quatrième session, en 2011, concernant certaines méthodes pour améliorer l'organisation des travaux de ses sessions et des sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique (A/66/20, par. 298) et noté avec satisfaction que ces mesures avaient déjà été appliquées avec succès aux sessions des Sous-Comités en 2012. À cet égard, le Comité a souligné qu'il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour pour établir un bon équilibre entre l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière et les travaux menés dans le cadre des groupes de travail.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour rendre les sessions plus efficaces, les mesures suivantes pourraient être envisagées: réaffectation du temps et des ressources, à titre expérimental, en particulier compte tenu des premiers résultats des mesures au sein du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales; abandon de la pratique d'ouverture simultanée à l'examen de plusieurs points de l'ordre du jour; fusion de points de l'ordre du jour; adoption d'un ordre du jour davantage axé sur l'action et de rapports d'une portée plus pratique; et examen du point relatif à l'organisation des travaux plus tôt dans les sessions afin d'allouer suffisamment de temps aux discussions de fond.

30. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le document de séance sur l'organisation des travaux (A/AC.105/C.2/2012/CRP.14), distribué à la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique, devrait être examiné par le Comité à sa cinquante-sixième session. Ces délégations ont noté que ce document passait en revue les bonnes pratiques suivies par d'autres entités comparables des Nations Unies en ce qui concerne la structure des rapports d'organes intergouvernementaux, et que son contenu devrait être utilisé comme base pour l'examen de la rationalisation et de l'organisation des travaux du Comité et de ses Sous-comités.

31. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la durée actuelle des sessions des Sous-Comités et du Comité devrait être maintenue pour permettre au Comité de continuer de garantir la légalité des activités spatiales et l'élaboration progressive du droit spatial, et de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique (l'apanage de l'humanité) continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, en particulier en vue des nouveaux points à examiner par le Sous-Comité juridique.

32. Quelques délégations ont exprimé l'avis que des mesures visant à rendre les sessions du Comité et de ses Sous-Comités plus efficaces ne devraient pas nuire à la souplesse déjà conférée au secrétariat par la possibilité d'ouvrir à nouveau des points de l'ordre du jour pour examen si nécessaire.

33. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Sous-Comité scientifique et technique devrait accorder une importance plus grande aux questions de fond et éviter les présentations techniques à caractère commercial.

34. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité scientifique et technique, dont les sessions comptaient le plus grand nombre de présentations techniques, devrait envisager d'utiliser le temps entre les séances pour les présentations techniques, si nécessaire, afin de laisser au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales autant de temps que possible pour faire avancer ses travaux.

**6. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité**

35. Le Comité a recommandé que les questions de fond ci-après soient examinées à sa cinquante-sixième session, en 2013:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
3. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième session.
4. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.
5. Espace et développement durable.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. L'espace et l'eau.
8. Espace et changements climatiques.
9. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
10. Rôle futur du Comité.
11. Questions diverses.

36. Le Comité est convenu que, dans le cadre du point intitulé "Espace et développement durable", les domaines thématiques suivants pourraient notamment être examinés: utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications en faveur du développement socioéconomique et du développement durable; conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ("Rio+20"); et éducation et renforcement des capacités.

37. Le Comité a noté que 2013 marquerait le cinquantième anniversaire de la première femme dans l'espace et est convenu qu'une manifestation d'une demi-journée devrait être organisée par le secrétariat sur la contribution des femmes aux activités spatiales; il est convenu que cette manifestation devrait comprendre une table ronde de personnalités féminines influentes dans les domaines de l'exploration spatiale, des sciences, des techniques et de l'éducation spatiales, des activités spatiales commerciales et des politiques spatiales et que le thème de cette manifestation devrait être "L'espace: construire l'avenir aujourd'hui". À cet égard, le Comité est convenu que les délégations intéressées devraient tenir une réunion de planification en marge de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.

38. Le Comité est convenu que le secrétariat devrait établir le calendrier des travaux du Comité à sa prochaine session, en 2013, de manière à permettre au Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique de profiter des services d'interprétation.

39. Dans le contexte de la rationalisation de son ordre du jour, le Comité a noté la proposition de l'Indonésie en faveur d'un point intitulé "L'espace et l'environnement terrestre", qui engloberait notamment les grandes questions environnementales suivantes: changements climatiques, dégradation de l'environnement, dégradation des terres, utilisation des sols, ressources des écosystèmes, sécurité alimentaire et santé.

40. Quelques délégations ont souligné l'importance du rôle du Comité pour ce qui est de recenser les problèmes résultant d'une coopération inadéquate entre les organismes responsables de la gestion des zones maritimes et côtières et les organismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux s'occupant de l'espace, et ont proposé qu'un groupe de haut niveau étudie cette question lorsque l'Assemblée générale examinerait le point sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-septième session.

## L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

41. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses Sous-Comités en 2013:

	<i>Date</i>	<i>Location</i>
Sous-Comité scientifique et technique	11-22 février 2013	Vienne
Sous-Comité juridique	8-19 avril 2013	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	12-21 juin 2013	Vienne